

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-Dentaire des Bouches-du-Rhône - Montant de la subvention 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une nouvelle convention, dont le projet est joint en annexe au rapport,
- d'allouer au Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-Dentaire des Bouches-du-Rhône, au titre de l'exercice 2016, une subvention de 30 000 € pour la mise en œuvre d'actions de prévention des maladies bucco-dentaires dans les écoles maternelles.

Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 41, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée